

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_078

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - BOURSE AUX PROJETS JEUNES

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 juin 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à François SCHMITT, Arménio SANTOS à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Malika BARRY, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Pierre GUILLET à José TOMAS

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Chatou développe une démarche de soutien financier en faveur des projets

portés par les jeunes et présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial.

Dans ce cadre, des critères ont été fixés par les membres de la commission solidarité intergénérationnelle pour déterminer si les projets présentés par les jeunes sont susceptibles d'être financés par le dispositif de bourse.

Ces critères sont les suivants :

- le demandeur doit être catovien,
- le demandeur doit avoir moins de 25 ans,
- le projet présenté doit être de qualité et viable financièrement et techniquement,
- une démarche d'engagement et de valorisation du projet sur le territoire de Chatou en amont et à la suite du projet doit exister.

La commission solidarité intergénérationnelle a rencontré les Compassah, une équipe de scouts issue du groupe André Trimbach de Chatou, affiliée aux Scouts et Guides de France. Cette équipe a pour projet de partir à Madagascar du 1^{er} au 24 juillet 2024.

Durant les deux premières semaines, ils resteront dans la banlieue de la capitale Antananarivo, où ils interviendront dans un orphelinat, en tant que bénévoles, en partenariat avec une association. La dernière semaine sera consacrée à la découverte de l'île en autonomie.

Le coût de ce projet est estimé à 10 000 euros.

Le groupe scouts des Compassah a sollicité la Ville dans le but d'obtenir un soutien financier pour réaliser leur mission humanitaire.

Compte tenu de l'enveloppe de 1 000 euros dédiée à ce dispositif et des critères établis, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 300 euros en faveur des Compassah.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'information transmise à la Commission communale Solidarités Intergénérationnelles,

Considérant le dispositif de Bourses aux Jeunes et l'enveloppe financière dévolue à ce dispositif,

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans les projets qu'ils développent et qui présentent un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial,

Considérant que ledit projet présenté remplit les critères fixés par la commission Solidarités Intergénérationnelles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € en faveur du groupe Scouts des Compassah.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Inès de MARCILLAC, Vincent GRZECZKOWICZ, Emmanuel LOEVENBRUCK, Christelle HANNEBELLE

Publiée le : 12/06/2024